

Commission « Économie et innovation »

Rapporteurs : Olivier CAPY et Carole LE BECHEC

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2019 par les collectivités territoriales et leurs groupements »
(report de la session d'octobre 2020)

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Chaque Conseil régional doit recenser annuellement les aides économiques accordées par les collectivités et leurs groupements et transmettre les données à la Préfecture de région. Ces données sont ensuite compilées par l'Etat, qui les transmet à la Commission européenne. Une méthodologie et des outils communs ont été mis à disposition de la Région pour faciliter l'élaboration de cet état des lieux qui concerne, outre le Conseil régional, les 4 Départements, 57 EPCI et les 2 Métropoles.

Au 30 juin 2020, 57 EPCI et 2 métropoles ont transmis leurs données ainsi que 3 Départements, en plus des éléments propres à la Région. A noter que 62 collectivités sur 63 ont répondu, et 22 EPCI déclarent ne pas avoir attribué ou versé d'aides. Au total, 48,7 M€ ont été octroyés à 1 946 bénéficiaires. Le Conseil régional intervient à hauteur de 81 % (40,30 M€ pour 714 bénéficiaires), les Départements pour 5 % (1,95 M€ pour 1 000 bénéficiaires) et les EPCI à hauteur de 14 % (6,44 M€ pour 232 bénéficiaires).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ce bordereau a été adopté par le Conseil régional en octobre mais le CESER n'a pu émettre d'avis à son endroit à l'occasion de sa session des 5 et 6 octobre, du fait d'une transmission trop tardive.

Le CESER salue l'appui technique aux EPCI, les contacts individuels et la montée en compétences globale annoncée sur les aspects techniques liés à la réglementation ayant permis un taux de réponse de 98 % (contre 79 % en 2019).

La comparaison sur cinq ans des aides économiques apportées par les collectivités fait apparaître des différences dans le montant et la répartition de ces aides.

ANNEE	REGION		DEPARTEMENTS		EPCI		TOTAL
	Montant M€	Proportion	Montant M€	Proportion	Montant M€	Proportion	Montant M€
2019	40,30	81,00%	1,95	5,00%	6,44	14,00%	48,69
2018	37,69	86,36%	0,97	2,22%	4,36	11,42%	43,02
2017	22,12	51,74%	7,98	18,67%	12,65	29,59%	42,75
2016	63,66	80,20%	8,19	10,30%	7,57	9,50%	79,42
2015	85,00	74,10%	21,70	18,90%	8,00	6,90%	114,70

Les montants octroyés sont en nette augmentation et la part des Départements et des EPCI est plus importante que l'année précédente. De même, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 1 066 en 2018 à 1 946 en 2019.

Bien que le nombre d'EPCI à déclarer ne pas octroyer d'aides en 2019 soit en baisse (22 EPCI, contre 28 EPCI et 2 départements en 2018), l'information interroge.

Par ailleurs, le CESER regrette qu'un Département n'ait pas transmis ses données. Quelles sont les conséquences de cette rétention d'information, notamment dans les relations entre l'Etat et l'Union européenne ? Il serait donc intéressant de connaître les motifs de l'absence de transmission de données et de comprendre les raisons de non-attribution ou de non versement d'aides.

Le CESER note aussi que les différents régimes d'aides en faveur des entreprises sont mobilisés de façon inégale par les collectivités, mais cela doit pouvoir s'expliquer par le champ des compétences de chacune. Ainsi, les trois Départements sont intervenus à hauteur de 5 % des montants mais pour 51,2 % de bénéficiaires, essentiellement sur des aides à l'emploi de salariés dans les chantiers d'insertion.

Le CESER relève qu'en matière d'aide individuelle, un montant de 5 868 775 € a été octroyé par la Région Bretagne dans la continuité de la construction du Port de Brest.

Le CESER observe une baisse du montant versé par la Région Bretagne au titre du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA), qui a été en 2019 de 2 936 416 € contre 3 461 501 € en 2018.

Pour finir, le CESER apprécie la démarche du Conseil régional qui, pour permettre une vue plus complète de la mobilisation du budget régional dans l'exercice de sa compétence économique, communique une fiche d'analyse synthétique des interventions financières complémentaires à celles qui relèvent des aides d'Etat. Pour autant, il demeure difficile de tirer de ces données une analyse des aides directes apportées par les collectivités territoriales aux entreprises en Bretagne, laquelle analyse apparaît pourtant indispensable à l'évaluation de ces politiques publiques. Le CESER espère donc que ce document continuera de progresser, dans sa présentation comme dans son contenu.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2019 par les
collectivités territoriales et leurs groupements

Nombre de votants : 96

Ont voté pour l'avis du CESER : 95

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus :

1 abstention : Eric LE COURTOIS (FO)

Adopté à l'unanimité